

NOVEMBER 16–20 | WASHINGTON DC

LAW, JUSTICE AND DEVELOPMENT WEEK 2015

GOVERNANCE AND THE LAW



19 Novembre 2015: Law Justice and Development week – Banque mondiale

Isabella MICALI DROSSOS, avocate, membre du comité scientifique de l'OIB, a exposé le succès de l'atelier du 19 Novembre 2015 dans le cadre de la semaine "Droit, Justice et Développement" ("Law, Justice and Development") organisé par le département juridique de la Banque Mondiale à Washington DC.



Présentation, par visioconférence, sur les liens entre le droit, le bonheur et le développement.

Programme de l'atelier :

MODERATOR

- **Susan Karamanian**, Associate Dean for International and Comparative Legal Studies, The George Washington Law School

SPEAKERS

- **Nicola Bonucci**, Director for Legal Affairs, OECD (*Opening Remarks*)
- **Genevieve Boyreau**, Senior Economist and Resident Representative in Bhutan, The World Bank
- **Yamouna David**, Avocat Honoraire au Barreau de Paris and Development Manager, International Happiness Observatory
- **Carol Graham**, Leo Pasvolsky Senior Fellow, Brookings Institution, and College Park Professor, University of Maryland School of Public Policy
- **James E. Foster**, Professor of Economics and International Affairs, Elliott School of International Affairs, George Washington University

SESSION COORDINATORS

- **Isabella Micali Drossos**, Senior Counsel, World Bank, and **Giovanni Bo**, Counsel, World Bank

Lors de la session intitulée "Le bonheur est-il le but ultime du développement économique et social", il a été débattu des récents développements liés à la question du bonheur collectif et du bien-être sociétal en tant qu'outil de politique de développement économique et social, et en tant qu'indicateur de gouvernance, dans la perspective générale de la résolution de l'ONU 2011 65/309 sur le "*Bonheur : vers une approche holistique du développement*".

Ont été ainsi analysées quelques réponses institutionnelles, opérationnelles et de recherche combinant le bonheur, le bien-être, la bonne gouvernance et de développement durable, comme le Better Life Index de l'OCDE ("comment va la vie ?"), les expériences menées en Inde et le partenariat de la Banque mondiale avec le Bhoutan.

Cela a été une intervention importante pour assurer notre reconnaissance au niveau international comme acteur de la réflexion et de mise œuvre du bonheur sociétal. Cela a également été l'occasion d'énoncer à nouveau la notion de droit au bonheur avancée pour la première fois en début de mois à Paro, au Bhoutan.

Enfin, il a été rappelé que l'ONU, dont la banque mondiale est une émanation, fixe un objectif fondamental de poursuite du bonheur pour l'humanité. Un travail de prospective juridique a été proposé dans le cadre du GLFDJ pour élaborer le droit de demain, qui devra inclure le Droit de l'homme à la poursuite au Bonheur, étant rappelé qu'il existe déjà une nébuleuse du droit au bonheur, constituée de droits induits et de droits déduits.